



Charte éthique – Programme d'actions 2015 - 2017

Situation actuelle

En 2004, la manifestation marquant les 70 ans de la FSB a mis en avant la charte éthique de Swiss Olympic, avec un stand d'informations et une présence de choix dans le carnet de fête. Depuis lors, les principes de la charte sont régulièrement intégrés dans les publications de la fédération et dans les démarches publiques de certains clubs. Désormais, après avoir cherché à promouvoir ces principes, il s'agit de passer, sur l'initiative de Swiss Olympic, à la phase des mesures concrètes et incitatives, resp. contraignantes, surtout dans les secteurs perfectibles.

A ce jour, les principes suivants de la charte éthique sont introduits de fait, totalement ou partiellement :

- pas d'alcool, ni de fumée lors des réunions de comité et lors des assemblées générales
- pas de dopage
- respects entre les participants et participantes : les organes du contentieux n'ont plus été sollicités depuis plusieurs années pour trancher des conflits de jeu ou de personnes
- position égalitaire des femmes au sein des organes et des compétitions (cela n'a pas toujours été le cas)
- les sportifs sont impliqués dans les décisions les concernant (en fait, les dirigeants sont eux-mêmes encore des pratiquants actifs. Exemple : aux championnats d'Europe 2014, l'équipe de Suisse était composée du président de la Fédération, du président de la commission sportive et du responsable des féminines, avec à la clé une qualification pour les 1/4 de finales en combiné)

Ces pratiques ne se sont pas imposées facilement, ni simultanément. L'évolution des mentalités a été un élément précieux pour donner l'impulsion nécessaire, d'où une évolution lente, mais régulière et bien ancrée.

La convention de prestations avec Swiss Olympic et les mesures liées à la charte éthique, notamment les mesures de contrôle, donnent l'élan nécessaire pour poursuivre cet élan, de manière plus dynamique et plus structurée. C'est ainsi une garantie de pérennité pour l'avenir.

Mise en œuvre des principes de la charte éthique :

1. Procédure

Inscription des principes de la charte éthique dans les statuts :

A l'Assemblée des Présidents, le 31 octobre 2015, le Comité central présente la proposition d'inscrire la Charte éthique dans les statuts de la Fédération.

Le Congrès annuel, compétent pour se prononcer sur la modification des statuts, se prononcera le 6 février 2016, à Écublens (Vaud).

Échéance : Assemblée des présidents, 31 octobre 2015

2. Promotion de la charte éthique et des thèmes de la charte

a) Journal de la FSB

Situation : Seul un encadré dans le journal invite à un comportement fair-play

Nouveau : - La charte éthique est présente dans son intégralité à chaque parution du journal de la fédération, soit en entier, soit par un dossier consacré à l'un de ses thèmes.
- Les clubs sont invités à la mettre en évidence dans leurs locaux.
- Comptes-rendus réguliers de mesures prises par les clubs ou la FSB
- Les convocations aux compétitions internationales feront le lien avec la charte éthique ou l'un de ses principes.

Échéance : immédiat

b) Site Internet

Situation : La FSB n'a pas de site Internet.

Nouveau : En lien avec les projets en cours au niveau international, la FSB se dote d'un outil de communication électronique. La Charte éthique y occupent une place privilégiée.

Échéance : 2017 (pour autant qu'au niveau international, le projet évolue rapidement).

c) Publications des clubs :

Dans leurs publications (feuille d'informations, brochure d'activités, site Internet, courrier, etc.), les clubs intègrent les principes de la charte éthique.

Principes de la charte éthique de Swiss Olympic

1. Traitement égal

Ce principe est appliqué au sein du sport-boules suisse : les compétitions sont ouvertes à tous et toutes, mais il y a aussi des compétitions par catégories (âge, féminines). Il n'y a pratiquement part de discriminations de fait ou de droit à raison du sexe, de l'origine, de la religion ou de l'âge.

Actions 1 : Surveillance individuelle du comportement des joueurs et joueuses.

Échéance : immédiate

Actions 2 : Intégration des personnes souffrant d'un handicap. Dresser un état des lieux et élaborer un plan de mesures.

Échéances : Été 2015 pour l'état des lieux, 2016 pour le plan de mesures

2. Environnement social

La pratique du sport-boules a un impact important sur l'environnement social. Des tensions surgissent souvent avec la vie de famille et avec la formation (pour les jeunes). Le type de compétitions et les retombées, notamment financières, très restreintes sont sources de tensions au sein de la famille surtout. C'est également un obstacle à la poursuite de l'activité des jeunes au sein du sport-boules.

Il faut noter que la pratique du sport-boules est possible de 12 à 70 ans, voire plus. Cela implique un mélange très important des catégories d'âge et il n'y a pas de séparation dans la pratique du sport-boules entre les femmes et les hommes, entre les jeunes et les personnes âgées.

Action 3 : Des compétitions qui donnent plus de liberté de gestion du temps, compatible avec la vie de famille.

Échéance : 2020, en phase avec les évolutions qui ont cours dans le sport-boules international

3. Responsabilité propre et partagée

Tous les responsables de la Fédération et des clubs sont également des pratiquants, certains même de très bon niveau, international. Cela permet une interaction très forte et très rapide entre les organes de réflexion, de décision et de pratique sportive. Même les jeunes obtiennent rapidement des responsabilités.

4. Encouragement respectueux

Le sport-boules n'a procuré pratiquement aucune perspective professionnelle. Il n'y a pratiquement aucun risque d'aviilissement ou d'atteinte à l'intégrité physique ou psychique.

Le respect des partenaires est en revanche un élément crucial lié à la prise de décisions, que ce soit au niveau des sélections, au niveau des stratégies de jeu ou de fixation des objectifs.

Action 4 : Formation des membres des organes dirigeants à la gestion des décisions

Échéance : 2016-2017, puis objectif permanent

5. Loyauté et environnement

La gestion de l'environnement est surtout empirique et fonction des décisions prises au niveau des communes ou des centres sportifs. La gestion des déchets est relativement bonne, avec des conditions imposées par les communes. Le choix des produits

Un effort doit être marqué sur le plan de la mobilité. Les déplacements motorisés sont la règle. Privilégier les déplacements groupés, promouvoir les transports publics.

L'apport d'ecosport.ch et des spécialistes de Swiss Olympic est déterminant pour progresser dans ce domaine.

Par ailleurs, les clubs ont une grande liberté dans l'organisation de leurs manifestations. La plupart ont fait de bons choix, notamment en fonction de leurs partenaires. Des efforts doivent être entrepris sur les produits (recyclables, réutilisables plutôt que le jetable), également dans l'entretien des installations.

Action 5 : Intégrer la mobilité durable dans tous les événements rassembleurs (assemblées, grandes manifestations), avec possibilités d'interventions de spécialistes.

Action 6 : Mesures incitatives dans le choix des produits lors des compétitions et manifestations.

Échéances : Automne 2015

6. Violence, exploitation et harcèlement sexuel

C'est essentiellement le harcèlement sexuel qui doit être un objet d'attention. Le nombre de jeunes et de femmes actuellement actifs et actives est relativement faible, ce qui est en soit un problème pour le développement du sport-boules. De concert avec la Fédération Internationale, les projets futurs vont cibler prioritairement ces deux groupes de pratiquant-e-s. Il est donc essentiel de former les responsables des cadres nationaux et des clubs, pour avoir les connaissances et les outils utiles dès la mise en œuvre de ces projets.

En outre, à l'avenir, l'utilisation d'Internet dans les programmes de la fédération ira grandissant et nous devons obtenir les outils permettant une saine gestion de cet outil.

Action 7 : Participation aux formations de Swiss Olympic et de ses partenaires.

Échéance : Automne 2016

7. Dopage et drogue

Le dopage est peu présent en sport-boules. Néanmoins, la Fédération Internationale est très attentive et toutes les compétitions internationales sont soumises aux contrôles anti-dopage. En Suisse, nous ne disputons pas les épreuves de course ; le seul dopage envisageable provient de la consommation d'alcool. Ce problème a pratiquement disparu ces dernières années.

Une attitude intransigeante doit être de mise avec le cadre national, à tous les niveaux. Aucune exception ne doit être consentie en matière de dopage et de drogue en général, d'alcool et de tabac durant les compétitions. Ce principe est en vigueur depuis 2008.

Action 8 : Adopter et accepter des règles intransigeantes au sein des cadres nationaux

Échéance : Immédiat

Action 9 : Engager une démarche avec cool and clean, afin de donner aux clubs les outils nécessaires pour agir contre le dopage.

Échéance : été/automne 2015

8. Tabac et alcool pendant le sport

L'alcool a été longtemps le principal problème comportemental des joueurs de boules. Aujourd'hui, le phénomène a beaucoup perdu de son ampleur. C'est essentiellement lié à l'âge des pratiquants et pratiquantes et à l'arrivée des femmes. Les contrôles sévères sur les routes jouent également un rôle important.

La problématique du tabac est d'une autre dimension. Elle est importante dans notre fédération dans la mesure où les rares cas de dopage ont surtout concernés l'absorption de produits liés au cannabis. Par ailleurs, lorsque les compétitions se déroulent dans un enceinte fermée, la fumée est sources de nuisances importantes.

Action 10 : Suppression de la fumée dans tous les milieux fermés

Échéance : été 2015, Congrès 2016 pour l'adoption de mesures strictes (et de sanctions)

9. Corruption

La corruption n'est pas un problème dans notre sport, en grande partie en raison de l'absence d'enjeux financiers. Les gens se connaissent, parfois depuis longtemps, d'où un risque limité de corruption. Nous sommes essentiellement confrontés à des situations de mauvaise gestion.

Action 11 : Proposer des cours de formation/prendre en charge la participation à des cours organisés par Swiss Olympic et/ou la Fédération internationale de Boules. Thèmes liés à la gestion administrative, sportive et financière.

Échéance : Immédiat

Récapitulatif des actions :

Ce chapitre reprend l'ensemble des actions listées ci-dessus, dans l'ordre de traitement, puis dans l'ordre chronologique des échéances données.

Actions prévues :

1.	Surveillance individuelle du comportement des joueurs et joueuses
2.	Intégration des personnes souffrant d'un handicap. Dresser un état des lieux et élaborer un plan de mesures
3.	Des compétitions qui donnent plus de liberté de gestion du temps, compatible avec la vie de famille
4.	Formation des membres des organes dirigeants à la gestion des décisions
5.	Intégrer la mobilité durable dans tous les événements rassembleurs (assemblées, grandes manifestations), avec possibilités d'interventions de spécialistes
6.	Mesures incitatives dans le choix des produits lors des compétitions et manifestations
7.	Participation aux formations de Swiss Olympic et de ses partenaires
8.	Adopter et accepter des règles intransigeantes au sein des cadres nationaux
9.	Engager une démarche avec cool and clean, afin de donner aux clubs les outils nécessaires pour agir contre le dopage
10.	Suppression de la fumée dans tous les milieux fermés
11.	Proposer des cours de formation/prendre en charge la participation à des cours organisés par Swiss Olympic et/ou la Fédération internationale de Boules. Thèmes liés à la gestion administrative et à la gestion financière

Échéances :

Immédiat	Actions 1 : Surveillance individuelle du comportement des joueurs et joueuses.
	Action 8 : Adopter et accepter des règles intransigeantes au sein des cadres nationaux
	Action 11 : Proposer des cours de formation/prendre en charge la participation à des cours organisés par Swiss Olympic et/ou la Fédération internationale de Boules. Thèmes liés à la gestion administrative, sportive et financière.
Été 2015	Action 2 : Intégration des personnes souffrant d'un handicap. Dresser un état des lieux.

	Action 9 : Engager une démarche avec cool and clean, afin de donner aux clubs les outils nécessaires pour agir contre le dopage.
	Action 10 : Suppression de la fumée dans tous les milieux fermés
AP 2015	Action 5 : Intégrer la mobilité durable dans tous les événements rassembleurs (assemblées, grandes manifestations), avec possibilités d'interventions de spécialistes.
	Action 6 : Mesures incitatives dans le choix des produits lors des compétitions et manifestations.
Congrès 2016	Action 2 : Intégration des personnes souffrant d'un handicap. Élaborer un plan de mesures.
	Action 4 : Formation des membres des organes dirigeants à la gestion des décisions
AP 2016	Action 7 : Participation aux formations de Swiss Olympic et de ses partenaires.
2017 et +	Action 3 : Des compétitions qui donnent plus de liberté de gestion du temps, compatible avec la vie de famille. (2020)

AP = Assemblée des présidents

Évaluation :

Deux niveaux sont mis en place : Le Comité central et l'Assemblée générale

Comité exécutif : La convention de prestation et les projets qui en découlent sont évalués à chaque séance du Comité exécutif. Le suivi est sous la responsabilité du Président central.

Assemblée générale : Les deux assemblées générales annuelles (assemblée des présidents en automne, Congrès annuel en février) sont les organes décisionnels. L'Assemblée des présidents a pour mission de faire un bilan intermédiaire et de préparer le Congrès, notamment pour déterminer les propositions qui y seront votées. Le Congrès annuel est l'organe chargé d'adopter les propositions.